



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1140-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1140-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 3 675 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 675 000 \$

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 13^e jour de mai 2024.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat